

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00124**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE L'HORME**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 76

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 18 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170223-D2017001240-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,  
M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE L'HORME**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole du 07 février 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de L'Horme ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu le dossier de modification simplifiée de la commune de L'Horme;

Il est rappelé que cette modification simplifiée à un seul objet : rectifier une erreur matérielle qui s'est glissée à l'article 6.1 du règlement de la zone UC qui couvre l'ensemble des zones de lotissement d'habitat individuel. Il s'agit de rétablir l'écriture initiale et juste de la règle de distance d'implantation des constructions à « 4 mètres minimum » par rapport à l'alignement des voies publiques, au lieu « 4 mètres maximum » comme inscrit par erreur dans la version actuelle.

Le dossier a été mis à disposition du public du jeudi 16 février 2017 au 17 mars 2017 inclus. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le dossier dans sa présente forme est donc prêt à être approuvé.

La présente délibération sera transmise au Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de L'Horme. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification simplifié du PLU de L'Horme, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de L'Horme et au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de L'Herme ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2017 Prospective, destination Planification**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**